

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette fiche de données de sécurité (FDS) est conforme aux normes et aux exigences réglementaires du Canada et peut ne pas répondre aux exigences réglementaires d'autres pays.

1. Identification

Identifiant du produit	PurDOX BCD
Autres moyens d'identification	Numéro de matériel : 57960438
Utilisation recommandée	Utilisation industrielle
Restrictions recommandées	Aucune connue.
Renseignements du fabricant/importateur/fournisseur/distributeur	
Fabricant	
Nom de l'entreprise	International Dioxide, Inc., une société d'ERCO
Adresse	ERCO Worldwide 5050 Satellite Drive Mississauga (Ontario) L4W 0G1
Téléphone	416 239-7111 (du lundi au vendredi : 8 h à 17 h HNE)
Site Web	https://idiclo2.com
Courriel :	idiclo2@ercoworldwide.com
Numéro de téléphone d'urgence	Pour le Canada et les États-Unis : 800 424-9300 (CHEMTREC)
Fournisseur	Se référer au fabricant

2. Identification du (des) danger(s)

Dangers physiques	Liquides comburants	Catégorie 2
Risques pour la santé	Lésions oculaires graves	Catégorie 1
	Toxicité aiguë, orale	Catégorie 4
Dangers pour l'environnement	Non réglementé actuellement par la réglementation canadienne sur les produits dangereux (SIMDUT 2015), se référer à la section 12 pour des renseignements supplémentaires.	

Éléments de l'étiquette



Mot de signalisation Danger

Mention de danger	Peut intensifier un incendie; comburant. Nocif s'il est ingéré. Provoque des lésions oculaires graves.
Mention de précaution	
Prévention	Porter un équipement de protection des yeux et du visage. Porter des gants de protection, des vêtements de protection, une protection pour les yeux et pour le visage. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Ne pas fumer Tenir à l'écart des vêtements et autres matériaux combustibles. Se laver soigneusement les mains après manipulation. EN CAS D'INCENDIE : N'utilisez que de l'eau pour éteindre. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, si elles sont portées et si elles sont faciles à retirer. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Intervention	EN CAS D'INGESTION : Appeler un Centre Antipoison en cas de malaise. Rincer la bouche
Entreposage	Entreposer séparément
Élimination	Éliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales.
Danger(s) non classé(s) ailleurs (HNOC)	Peut causer une légère irritation de la peau. Le produit est un oxydant puissant, si on le laisse sécher sur des matériaux organiques, il peut provoquer un incendie intense lorsqu'il est chauffé. Porter des vêtements non fondants, tels que du coton, lors de la manipulation. En cas de déversement, gardez le produit mouillé avec de

3. Composition/reenseignements sur les ingrédients

Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	Conc. en % du poids
Chlorate de sodium Peroxyde d'hydrogène	Chlorate de soude	7775-09-9 7722-84-1 7732-18-5	40 % w/w ≤ 10 % w/w Équilibre

Nom chimique des impuretés, la stabilisation des solvants et/ou des Aucun

L'indication de toute teneur sous forme de gamme vise à protéger la confidentialité ou est attribuable à la variabilité totale des lots.

Il n'y a pas d'autres composants présents qui, dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations applicables, sont considérés comme dangereux pour la santé et doivent donc être déclarés

4. Mesures de premiers secours

Inhalation	Transporter la victime au grand air et la maintenir au repos dans une position confortable pour la respiration. Consulter un médecin si nécessaire.
-------------------	---

Contact avec la peau	En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver les zones contaminées avec de l'eau ou prendre une douche. Appeler un Centre Antipoison ou un médecin en cas de malaise. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
En cas de contact avec les yeux :	Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 20 minutes. Enlever les lentilles de contact, si elles sont portées et si elles sont faciles à retirer. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste, consulter un médecin.
Ingestion	En cas d'ingestion : Rincer la bouche. Ne pas provoquer le vomissement. Ne donnez jamais rien par la bouche à une victime inconsciente ou ayant des convulsions. Si le patient est conscient, donnez-lui un ou deux verres d'eau pour diluer le contenu de l'estomac. Si le patient est inconscient, obtenir des soins médicaux immédiats.
Indication de l'attention médicale immédiate et du traitement spécial nécessaire	Traiter les symptômes tout en gardant la personne affectée confortable.
Renseignements généraux	Notes destinées au médecin : Traiter symptomatiquement. Aucun traitement spécifique nécessaire.

5. Mesures de lutte contre les incendies

Moyens d'extinction appropriés	Utiliser des agents extincteurs appropriés pour le feu environnant. En cas d'incendie, utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse, du dioxyde de carbone ou une poudre chimique.
Moyens d'extinction inappropriés	NE PAS utiliser d'agents extincteurs chimiques secs contenant des composés d'ammonium (tels que certains agents A: B: C), car il peut se former un composé explosif. NE PAS utiliser du dioxyde de carbone, de la poudre chimique ou d'autres agents extincteurs qui étouffent les flammes, car ils ne sont pas efficaces pour éteindre des feux qui impliquent des comburants.
Dangers spécifiques résultant du produit chimique	Matière comburante. Peut intensifier un incendie.
Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers :	Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard. Les équipements de protection contaminés par le produit doivent ensuite être soigneusement décontaminés.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

Produits de combustion dangereux

Le chlorate de sodium pur se décompose de manière explosive dans des conditions d'incendie intense. Il se décompose initialement en perchlorate de sodium et commence à libérer de l'oxygène à environ 265° C. Outre l'oxygène, d'autres composés formés lors d'un incendie comprennent le chlore, le chlorure d'hydrogène et l'oxyde de sodium.

6. Mesures en cas de fuite accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et mesures

Aucune action ne doit être entreprise si celle-ci met en danger les premiers répondants et/ou les personnes sans formation adéquate. Évacuez les zones environnantes. Empêcher le personnel inutile et non protégé de pénétrer. Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. Éliminer toutes les sources d'ignition. Pas de torches, de cigarettes ou de flammes dans la zone de danger. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Éloigner les contenants de la zone de déversement. Ne pas absorber avec de la sciure ou avec un autre absorbant combustible. Il peut exister un risque de feu lorsque ce produit sèche. Contenir et recueillir les déversements avec un matériau absorbant incombustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, le cas échéant, et les placer dans un contenant pour élimination conformément aux règlements locaux (voir section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'un entrepreneur autorisé en élimination des déchets. La matière absorbante contaminée peut poser les mêmes dangers que le produit déversé.

Précautions pour l'environnement

Éviter la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

7. Manipulation et entreposage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer.

Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles. Tenir à l'écart de la chaleur. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Retirer les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones de restauration. Les travailleurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, de boire et de fumer.

Manger, boire et fumer doivent être interdites dans les zones où ce matériel est manipulé, stocké et traité.

Conditions pour un entreposage sûr, y compris les incompatibilités éventuelles.

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des matériaux incompatibles, des aliments et des boissons. Tenir à l'écart des agents réducteurs, des acides et des matières combustibles. Maintenir le conteneur hermétiquement fermé jusqu'à utilisation. Les récipients qui ont été ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus en position verticale pour éviter les éclaboussures. Ne pas stocker dans des récipients non étiquetés. Tous les conteneurs doivent être équipés d'un système de ventilation et être régulièrement inspectés pour vérifier qu'ils ne sont pas gonflés.

8. Contrôles de l'exposition / protection personnelle

Limite d'exposition en milieu de travail (LEMT)	Chlorate de sodium : Aucune information disponible Peroxyde d'hydrogène ACGIH (VLE, valeur limite d'exposition) (États-Unis, 3/2016). TWA (Moyenne pondérée dans le temps) : 1 ppm 8 heures. TWA : 1,4 mg/m ³ 8 heures. OSHA (PEL, limite d'exposition admissible) (États-Unis, 6/2016). TWA : 1 ppm 8 heures. Moyenne pondérée dans le temps (TWA) : 1,4 mg/m ³ 8 heures.
Valeurs limites biologiques	Aucune limite d'exposition biologique n'a été notée pour le(s) ingrédient(s).
Contrôles techniques appropriés	Utiliser seulement dans des conditions de ventilation adéquate. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.
Mesures de protection individuelle, telles que l'équipement de protection individuelle :	
Protection des yeux ou du visage	Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux (ou des lunettes). La mise en place d'une fontaine de lavage oculaire et de douches d'urgence est recommandée.
Protection de la peau	
Protection des mains	Gants résistants aux produits chimiques.
Autre	Pour des expositions accompagnées d'une possibilité d'exposition plus élevée, portez un ensemble de pluie en caoutchouc ou en PVC, un casque de protection, des gants en plastique ou en caoutchouc, des bottes en caoutchouc, ainsi que des lunettes protectrices. Ne pas porter de bottes ou de gants en cuir.
Protection respiratoire	Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH / MSHA. Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée.

Risques thermiques

Aucune donnée spécifique.

Considérations générales d'hygiène

Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence**État physique**

Liquide

Formulaire

Liquide

Couleur

Bleue claire à bleu pâle

Odeur

Non disponible

Seuil olfactif

Non disponible

Formule moléculaire

Non disponible

Masse moléculaire

Non disponible

pH :

2,0 à 4,0

Point de fusion/congélation

La cristallisation commence à -15°C

Point initial d'ébullition et intervalle

Non disponible

Point d'éclair

Coupelle fermée : Sans objet

Taux d'évaporation

Non disponible

Inflammabilité (solide, gaz)

Non disponible

Limite inférieure d'inflammabilité (%)

Non disponible

Limite supérieure d'inflammabilité

Non disponible

Limite d'explosivité inférieure (%)

Non disponible

Limite d'explosivité supérieure (%)

Non disponible

Pression de vapeur

Non disponible

Densité de la vapeur

Non disponible

Densité relative

Non disponible

Solubilité**Solubilité (eau)**

Non disponible

Le coefficient de partage octanol-eau

Non disponible

Température d'inflammation

Non disponible

Température de décomposition

Non disponible

Viscosité

Non disponible

Autres renseignements**Densité**1,38 g/cm³**Inflammabilité**

Non disponible

Densité

1,38

Tension superficielle

Non disponible

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Réagit avec les acides pour former des gaz de chlore/dioxyde de chlore.
Stabilité chimique	Stable lorsqu'il est stocké dans des conditions normales et maintenu à l'abri de toute contamination. Une contamination, un changement de pH ou une température élevée peuvent entraîner la dégradation du peroxyde et la production d'oxygène gazeux.
Possibilité de réactions dangereuses	Tout contact avec une matière combustible peut augmenter le risque de provoquer ou d'intensifier un incendie.
Conditions à éviter :	Température élevée. Contamination. Le fait de laisser sécher le produit sur des vêtements ou d'autres matériaux combustibles augmente le risque d'inflammabilité et peut provoquer un incendie.
Matières incompatibles :	Matériaux combustibles, agents réducteurs, acides minéraux, matériaux organiques et composés qui décomposent le peroxyde d'hydrogène.
Produits de décomposition dangereux	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

11. Information toxicologique

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	L'inhalation des brouillards peut produire une irritation des voies respiratoires.
Ingestion	Nocif s'il est ingéré. Peut causer des brûlures de la bouche, de la gorge et de l'estomac.
Contact avec la peau	Peut provoquer des irritations faibles sur la peau en cas de contact.
Contact avec les yeux	Peut provoquer des irritations faibles aux yeux en cas de contact.

Effets immédiats et différés, et effets chroniques d'une exposition à court et à long terme

Effets de l'exposition à court terme (aiguë) :	<p>Peut provoquer des irritations faibles aux yeux. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs et des démangeaisons.</p> <p>Peut causer une légère irritation de la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs et des démangeaisons.</p> <p>L'inhalation peut causer l'irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires supérieures. Les symptômes peuvent inclure la toux, l'étouffement et la respiration sifflante.</p> <p>Si une grande quantité est ingérée, elle peut entraîner une cyanose (caractérisée par une peau teintée bleuâtre), des dommages au système nerveux, une inflammation pulmonaire et un œdème pulmonaire (accumulation de liquide). Les symptômes peuvent inclure des douleurs, des maux de tête, des nausées, des vomissements, des étourdissements, de la somnolence et d'autres effets sur le système nerveux central.</p>
---	---

Effets d'une exposition à long terme Non disponible.

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Composant	Espèces	Résultats des tests
Chlorate de sodium		
Aiguë		
CL50 Oral	Rat	1 200 mg/kg
CL50 Inhalation, vapeur	Rat	> 7 mg/l sur 4 heures
Composant	Espèces	Résultats des tests
Peroxyde d'hydrogène		
Aiguë		
CL50 Oral	Rat	> 500 mg/kg
CL50 Dermique	Rat	4060 mg/kg
CL50 Inhalation, vapeur	Rat	> 0,17 mg/l sur 4 heures (la CL50 n'a pas pu être déterminée car aucun décès n'a été observé chez les rats à la concentration maximale de saturation).

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur des données de composants non montrées.

Corrosivité/irritation cutanée	Peroxyde d'hydrogène : Légèrement irritant
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Chlorate de sodium : Peut provoquer des irritations faibles aux yeux. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs et des démangeaisons. Peroxyde d'hydrogène : Irritant sévère, risque de lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire	N'est pas sensé être un sensibilisateur respiratoire.
Sensibilisant cutané.	N'est pas sensé être un sensibilisateur cutané.
Mutagénicité des cellules germinales	Aucun effet significatif ou danger critique connus.
Carcinogénicité	Aucun effet significatif ou danger critique connus.
Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité	Ce produit n'est pas considéré comme cancérigène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.
Toxicité reproductive	Aucun effet significatif ou danger critique connus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Sans objet

Toxicité par aspiration Ne devrait pas constituer un risque d'aspiration.

Effets chroniques Non disponible

12. Information écologique

Écotoxicité

Composant

Espèces

Résultats des tests

Peroxyde d'hydrogène

Aiguë

EC50 Algues - Skeletonema costatum 1,38 mg/l (taux de croissance) sur 72 heures

EC50 Daphnie (Daphnia magna) 2,4 mg/l (taux de croissance) sur 48 heures

LC50 Poisson - Pimephales promelas 16,4 mg/l (taux de croissance) sur 96 heures

Chronique

CSEO Algues - Skeletonema costatum 0,63 mg/l (taux de croissance) sur 72 heures

CSEO Daphnie (Daphnia magna) 0,63 mg/l sur 21 heures

Persistance et dégradabilité

Peroxyde d'hydrogène : Facilement [biodégradable.]
Chlorate de sodium : Facilement biodégradable. Se dégrade très lentement dans le sol dans des conditions aérobiques. Peut se décomposer par l'effet de la dégradation microbiologique plus rapidement dans des conditions anaérobiques.

Potentiel de bioaccumulation

Peroxyde d'hydrogène : LogPow -1.1, faible potentiel

Mobilité dans le sol

Une solubilité élevée dans l'eau indique une grande mobilité dans le sol. Le chlorate de sodium peut être lessivé dans le sol. Le chlorate s'accumule dans les cellules des plantes jusqu'à ce que des concentrations toxiques soient atteintes et que la plante meure.

Autres effets indésirables Aucun effet significatif ou danger critique connus.

13. Points à examiner concernant l'élimination

Instructions pour l'élimination

La production de déchets doit être évitée ou réduite autant que possible. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire. Des précautions doivent être prises lors de la manipulation de récipients vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les récipients vides ou les doublures peuvent conserver certains résidus de produit. Éviter la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Les déchets doivent être mis au rebut conformément à toutes les réglementations fédérales, étatiques et locales de protection de l'environnement.

Réglementations locales en matière d'élimination

Éliminer conformément à toutes les réglementations en vigueur

Code de déchet dangereux

Non disponible





Déchets de résidus / produits non utilisés



Non disponible

Emballages contaminés

Les récipients vides doivent être apportés à un site de traitement des déchets agréé pour être recyclés ou éliminés. Ne pas réutiliser les récipients.

14. Renseignements relatifs au transport

Informations réglementaires	Numéro ONU	Désignation officielle	Classes	PG*	Étiquette	Renseignements supplémentaires
TMD Classification	UN3139	LIQUIDE COMBURANT, N.S.A. (CHLORATE DE SODIUM, PEROXYDE D'HYDROGÈNE)	5.1	II	 	<p><u>Polluant marin</u> Polluant marin</p> <p><u>Limite d'explosivité et indice de quantité limitée</u> 1</p> <p><u>Indice pour les navires et les véhicules ferroviaires de passagers.</u> 16</p> <p><u>Dispositions particulières</u> 16</p>
Classe IMDG	UN3139	LIQUIDE COMBURANT, N.S.A. (CHLORATE DE SODIUM, PEROXYDE	5.1	II	 	<p><u>Numéro EmS</u> F-A, S-Q</p>

IATA-DGR Classe	UN3139	Liquide comburant , n.s.a. (CHLORATE DE SODIUM, PEROXYDE	5.1	II	 	<u>Avion de passagers</u> 550 : 1 L <u>Avion de transport</u> 554 : 5 L
----------------------------	--------	--	-----	----	--	--

15. Renseignements réglementaires

Statut LCPE [Loi

**Loi réglementant les
substances toxiques**

Tous les composants de ce produit figurent sur la Liste intérieure
Inscrit sur l'inventaire du TSCA.

16. Autre information

Date de publication

06/05/2022

N° de révision

6

Indicateur de révision

Mise à jour de l'adresse et clarification de la Mention de précautions

Listes des abréviations

L'ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists [Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux]
CAS : Chemical Abstract Services [Service des résumés analytiques de chimie]
CFR : Code of Federal Regulations [Code des règlements fédéraux]
DSL : Liste intérieure (Domestic Substance List)
EINECS : Inventaire européen des produits chimiques commercialisés / European Inventory of Existing Commercial chemical Substances
EPA : Environmental Protection Agency [Agence pour la protection de l'environnement]
HSDB® : Hazardous Substances Data Bank [Banque de données sur les substances dangereuses]
CIRC (Centre international de recherche sur le cancer) : Centre international de Recherche sur le Cancer / International Agency for Research on Cancer
IATA : International Air Transport Association [Association internationale du transport aérien]
GRV: Grand récipient pour vrac
IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses / International Maritime Dangerous Goods Code
CL : Concentration létale
DL : Dose létale
NIOSH : National Institute of Occupational Safety and Health [Institut national de la santé et de la sécurité au travail]
NTP : National Toxicology Program
OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques / Organization for Economic Cooperation and

Références

Aucune.

Déni de responsabilité

Les informations présentées dans cette FDS sont fournies conformément au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT).

Ces informations ont été élaborées et sont fournies à des fins éducatives et ne sont pas destinées à être des conseils juridiques. Ils ne visent pas non plus à assurer la conformité avec les lois ou règlements de toute juridiction, et ils ne doivent pas être interprétés comme tels. ERCO Worldwide (« ERCO ») n'assume aucune responsabilité et ne peut être tenu responsable des inexactitudes, des erreurs ou des omissions, ni des dommages (y compris les dommages consécutifs ou indirects), pertes, coûts ou frais résultant de l'utilisation ou de la fiabilité de toute partie de ces renseignements. De même, ERCO n'assume aucune responsabilité quant aux blessures ou pour le décès du ou des destinataires ou utilisateurs de ces informations, ni pour les pertes ou les dommages causés à tout bien, résultant de l'utilisation ou de la prise en compte de ces renseignements. Le ou les destinataires et les utilisateurs, ainsi que chacun de leurs employés et agents respectifs, assument l'entière responsabilité de tous ces risques, coûts, pertes, dommages, frais ou autres, même s'ils sont causés par la négligence, l'omission, le défaut ou l'erreur de jugement d'ERCO, de ses agents, de filiales, de ses sociétés affiliées ou de ses représentants.

Les destinataires ou les utilisateurs de ces informations doivent s'assurer, et sont responsables, de leur conformité avec l'état de droit actuel et de la législation applicable, ainsi qu'avec le contenu des lois et règlements de toute autre juridiction, le cas échéant. Toute personne recevant ou utilisant cette FDS est responsable et doit

exercer leur propre jugement et leur propre contrôle diligent pour assurer une utilisation et une manipulation sécuritaire et légitime de tout produit ou information, car ils assument pleinement les risques liés à l'utilisation ou à l'appui de toute information contenue dans le présent document.